



N° 2

Objet : Délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ : remise gracieuse totale de la redevance annuelle d'occupation du domaine public délégué au titre de l'exercice 2024

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Louis GALDOS
- M. Dominique DUHIEU

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- M. Pierre FROUSTEY à M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER à M. Dominique DUHIEU

Etaient excusés :

- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY, Directrice générale déléguée
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour la Paierie départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention modifiée de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ conclue entre le Syndicat Mixte et la société publique locale (SPL) SOGEM le 10 janvier 2013, et notamment son article 20 disposant notamment que la SPL SOGEM verse au Syndicat Mixte une redevance d'occupation du domaine public délégué d'un montant de 160 000 euros HT par an,

VU les avenants de la convention susvisée n° 1 en date du 23 juillet 2013, n° 2 du 6 décembre 2013, n° 3 du 9 janvier 2015, n° 4 du 19 février 2018, n° 5 du 16 avril 2019, n° 6 du 29 janvier 2020, n° 7 du 15 septembre 2020, n° 8 du 21 décembre 2020, n° 9 du 8 juillet 2022, n° 10 du 30 décembre 2022, n° 11 en date du 6 décembre 2023 et n° 12 du 2 mai 2024,

VU la demande formulée par le Conseil d'Administration de la SPL SOGEM, lors de la séance du 28 mai 2024, auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ, en vue de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public délégué due dans le cadre de la délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ au titre de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que l'actuelle convention de délégation de service public, liant le Syndicat Mixte et la SPL SOGEM, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'à la suite du diagnostic technique et agronomique sur l'état des parcours 9 et 18 trous, remis par M. Alejandro REYES de la société Turfgrass Agronomy & Services, en juillet 2023, la SOGEM doit faire face à des investissements conséquents sur les infrastructures et le parcours pour préparer le Golf de Moliets à la transition écologique et à la montée en qualité des greens et des fairways,

CONSIDERANT qu'au regard de la prise en charge de ces investissements exceptionnels, relevant de la feuille de route du « CAP 2025 » que la SOGEM s'est assignée à relever et consistant à accroître significativement l'attractivité du Golf de Moliets pour redevenir le fer de lance de la destination golfique des Landes, il y a lieu de procéder à la remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public délégué au titre de l'exercice 2024 d'un montant de 160 000 € HT,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

Après avoir constaté que M. Cyril GAYSSOT, en qualité de Président Directeur Général de la SPL SOGEM, ne prenait pas part au vote de ce dossier,

- d'accorder la remise gracieuse totale de la redevance d'occupation du domaine public délégué due par la société publique locale SOGEM dans le cadre de la délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ au titre de l'exercice 2024, d'un montant de 160 000 euros HT,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON